

FRANÇOIS RUKAZA
Colline: Cyabingo
S/ch: Karegeya
Bugarura.

Ruhengeri, le 15 janvier 1968.

OBJETS:

REVISION palabres ci-dessous:--Affaire UBUKONDE: héritage terrain, caféiers, eucalyptus et bananeraies.

I. Contre NTIBITANGIRA

1^{re} Affaire N°946 traitée par le tribunal chefferie-Bugarura, le 6-3-52
J'ai perdu le procès.

2^{de} La même affaire traitée par le tribunal de Territoire et du Mwami à Ruhengeri, le 7-3-53, la raison me fut donnée.

II. Affaire N° 5357/101/65/1-0

Contre NAYANGE, traitée par le

tribunal de Chefferie Bugarura le 27-8-57

et par celui du territoire le 27-8-57,

Affaire N°2935 R.40.

J'ai perdu le procès auprès de ces deux tribunaux. Cependant ayant interjeté appel auprès du tribunal du Mwami à Nyanza le 3-9-57, il fut jugé en ma faveur le 27-9-57., Affaire N°5357/101.

III. Contre NTAHONDI:

Affaire N°2587/38 du 23-2-56

quittance N°53 L.C.40, traitée le 28-4-56 par le tribunal de territoire et jugée en ma faveur.

IV. Plainte contre le Juge ZIMULINDA

le 28-8-57, pour injustice. Affaire N°5155 quittance 5 L.C. N°5, à Monsieur l'Administrateur de Territoire, Monsieur d'Arian, non traitée.

Ruhengeri



3981

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

R U H E N G E R I .

Monsieur l'Administrateur,

J'ai très respectueusement l'honneur de venir auprès de votre haute bienveillance solliciter la révision de mes affaires ci-dessus mentionnées ~~xx~~ comme je ne suis pas satisfait de la façon dont elles ont été jugées par mon ennemi le Juge Zimulinda, voir ma plainte au N° IV qui a été négligée par Monsieur l'Administrateur, Monsieur d'Arian.

Pour ce qui est de la palabre contre Ntahondi, voir N° III, malgré qu'elle était jugée en ma faveur, aucune exécution n'a été procédée suite à quoi j'ai eu recours à l'intervention de Monsieur le Résident à Aigali, qui me remit une lettre que je vous ai présentée moi-même le 14 janvier 1958 pour la récupération de mes biens;

Cependant, Monsieur l'Administrateur, je me permets humblement de vous demander pardon pour le présent dérangement par lequel je vous signale que le juge Zimulinda, en la date du 10 janvier courant, m'a enlevé en faveur de mon adversaire Ntahondi la propriété de terrain contesté et qui contient 600 caféiers, 600 eucalyptus et une grande bananeraie.

Espérant, Monsieur l'Administrateur, ^{que} votre juste et compétente attention s'occupera plus sérieusement de la présente affaire pour découvrir la vérité entre le Juge Zimulinda, mes différents adversaires et moi-même, je vous prie de bien vouloir agréer l'assurance de ma considération très distinguée.-

Votre très humble serviteur,

Rukaza,-